

SC

15

# REPUBLIQUE FRANCAISE

<b>DEPARTEMENT</b> de l' AISNE
<b>ARRONDISSEMENT</b> de LAON
<b>CANTON</b> de CHAUNY
<b>COMMUNE</b> de CHAUNY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 2 mars 2020

L'an deux mille vingt, le 2 mars à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation de M. le Maire, adressée le 25 février 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence :** M. LALONDE, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>33</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>33</b>

### Etaient présents :

Jean-Pierre LIEFHOOGE  
Charline LEROY  
Catherine GAUDEFROY  
Jean-Pierre CAZE  
Yves VALLERAND  
Régis LAPERSONNE  
David TELATYNSKI  
Nicole VENNEMAN  
Michel KRIF  
Françoise LACAILLE  
Didier DEJOYE  
Josiane GUFFROY  
Marie-Annick BLITTE  
Cécile GAVEL

Catherine LEFEVRE  
Florence PLATEAUX  
Carole BARTHELEMY  
Gwenaël NIHOARN  
Robert GERARD  
Alban DELFORGE  
Nabil AÏDI  
Brigitte FIAN  
José BEAURAIN  
Dany THIESSET  
Jean-Pierre GUIOT  
Francis HEREDIA  
Mario LIRUSSI  
Sylvia AGATI

**Mandat de procuration** : M. YOUSSEF à Mme LEROY ; Mme DEFRUIT à M. LIEFHOOGE ; Mme REES à M. VALLERAND

**Absente** : Mme PHOYU

**Secrétaire de séance** : Mme LEFEVRE

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale  
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe  
M. LEFEBVRE Laurent, Directeur des Services Techniques  
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée

Membres présents.....29  
Absents ayant donné mandat de procuration.....03  
Absente .....01  
Votants.....32

## Délibération 2020 - 038

### **15 - ZAC UNIVERS 1 - APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT SIGNEE AVEC LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE L'AINES (SEDA).**

La ZAC L'UNIVERS a été créée sur le territoire communal par arrêté préfectoral du 24 juillet 1980. Le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ont été approuvés par le Conseil Municipal du 19 janvier 1982.

Le dossier de création de ZAC modificatif a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 1993.

L'aménagement a été confié à la SEDA par convention de concession signée par la ville le 25 janvier 1982 et le Préfet de l'Aisne le 5 avril 1982 pour une durée de 8 ans prorogée par avenants.

Cette zone est située au Nord de la rue Ernest Renan et s'étend sur une superficie de 30 hectares.

L'opération a permis :

- La création des voiries de desserte de la zone suivant le plan d'aménagement défini,
- La réalisation le long de ces voies de l'ensemble des réseaux permettant d'assurer la desserte et la viabilisation de l'ensemble des terrains cessibles pour les acquéreurs,
- La réalisation de tous les travaux accessoires nécessaires au bon fonctionnement de la zone.

Le programme des constructions, les équipements publics, les travaux de viabilité prévus au dossier de création/modification de la ZAC L'Univers sont réalisés.

L'essentiel des opérations de cessions foncières est achevé, à l'exception de cinq (5) terrains restant à céder au nord-est de la zone.

Le contrat de concession est arrivé à son terme.

Le bilan fait apparaître un solde positif de 176 525.68 €.

Le dossier comprend :

- un rapport de présentation constatant l'achèvement de la zone
- un plan de situation,
- un plan de délimitation.

Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de l'urbanisme et de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le bilan de clôture de l'opération ZAC l'Univers arrêté au 18 novembre 2019, faisant apparaître un solde positif d'un montant de 176 525.68 € revenant à la Ville,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information édictées par l'article R 311-5 du Code de l'urbanisme, à savoir :*

- affichage pendant un mois en Mairie
- mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département
- publication au recueil des actes administratifs de la commune,

*La présente délibération et son rapport annexe pourront être consultés à la Mairie de Chauny – service urbanisme pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux du lundi au vendredi de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.*

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,  
Chauny, le 4/3/2020  
Par délégation du Maire,  
La Directrice Générale,



Agnès LAPEYRIE.



Pour extrait conforme,  
Affiché le 5 mars 2020  
Le Maire,

Marcel LALONDE.

